

PLATEFORME D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES

CAHIER DES CHARGES ANNEE 2014

ANIMATION DE LA PLATEFORME ET ACCOMPAGNEMENT DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES

Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise
29 rue Romain Rolland – 44100 NANTES
☎ 02.40.85.66.66 – Fax : 02.51.80.38.81



Union européenne
Fonds social européen
Investit dans votre avenir



LE CONTEXTE

La Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise pilote la Plateforme d'insertion professionnelle des femmes victimes de violences familiales.

La plateforme propose aux femmes victimes de violences familiales un accompagnement individualisé prenant en compte leurs difficultés afin de favoriser leur retour à l'emploi d'une manière durable.

Elle participe à informer les professionnels de l'insertion sociale et professionnelle et apporte une contribution dans le maillage partenarial en lien avec ces questions.

Pour réaliser ces projets, elle met en œuvre différentes actions :

- Action 1 : accompagnement
- Action 2 : animation du groupe d'appui
- Action 3 : sensibilisation des professionnels
- Action 4 : supervision
- Action 5 : ateliers à destination des femmes

LES MODALITES D'INTERVENTION

Le(la) conseillère-référent(e) contribue à chacune des actions pré-citées.

Pour l'accompagnement

Favoriser l'accès aux droits et à l'information :

- Faire le diagnostic de la situation sociale et professionnelle
- Informer les personnes sur leurs droits, sur l'offre de service du territoire et si nécessaire faire l'orientation vers les partenaires concernés.

Travailler sur l'ensemble des freins pour mettre en place les conditions nécessaires à la recherche d'emploi :

- Repérer les freins socio-économiques : en particulier ceux liés à la situation de famille monoparentale (garde d'enfant, disponibilités horaires), la mobilité, la formation initiale, l'expérience professionnelle.
- Repérer les freins en lien avec les violences vécues : manque de confiance et d'estime de soi, peurs (de retourner travailler, de l'échec, de l'autorité et de la hiérarchie), angoisses, etc.
- Lever ces freins.

Poser les conditions pour une insertion durable en emploi :

- Prévenir le harcèlement au travail : les femmes accompagnées ont toutes déjà vécu du harcèlement au travail (pour celles ayant déjà occupé un emploi).
- Lever les freins liés aux difficultés relationnelles.
- Accompagnement après l'embauche ou l'entrée en formation tant que cela est nécessaire.

Construire un projet cohérent

- Elaborer un projet professionnel tenant compte de leurs centres d'intérêts, leurs compétences, le marché de l'emploi et leurs contraintes personnelles.
- Valider le projet, assurer le suivi de sa mise en œuvre.

Soutien à la recherche d'emploi ou de formation

- Elaboration du CV, lettres de motivation.
- Préparation des entretiens d'embauche (en tenant compte des difficultés particulières de ce public)
- Préparation aux sélections de formations (tests, entretien).
- Aide à la recherche d'offres d'emploi, recherche de formations
- Assurer le suivi et la progression des démarches

Pour l'animation du groupe d'appui

Le Groupe d'Appui assure une mission de suivi et de soutien à la Plateforme. Il est constitué de différents professionnels exerçant dans des structures qui accueillent des femmes victimes de violences ou des associations d'insertion professionnelle. Il se réunit 4 fois par an.

Le(la) conseillère-référent(e) participe aux réunions du Groupe d'Appui : en faisant un état des lieux de son activité, et éventuellement des difficultés rencontrées. Il (elle) contribue aux objectifs, aux travaux effectués par le Groupe d'Appui.

Pour les sensibilisations des professionnels

Cette action vise à sensibiliser les professionnels de l'insertion sociale et professionnelle à la question des violences conjugales ainsi que leurs conséquences notamment pour l'accès à l'emploi : définition de la violence, du cycle, différentes formes de violences, présentation de la plateforme et des associations qui viennent en soutien à ce public.

Le(la) conseillère-référent(e) co-anime les sessions de sensibilisation avec un autre prestataire, en présentant la plateforme, ses objectifs et principaux résultats.

Il(elle) organise les sessions : envoie les plaquettes de présentation, centralise les inscriptions.

Pour la supervision

Le(la) conseillère-référent(e) bénéficie d'une supervision avec un(e) psychologue clinicien(ne), pour faire le point sur sa posture professionnelle, prendre du recul par rapport aux situations, aborder les difficultés, avoir un éclairage théorique.

Pour les ateliers à destination des femmes

Différents ateliers collectifs sont proposés à des femmes accompagnées sur la plateforme. Ils renforcent les objectifs travaillés au cours de l'accompagnement.

Le(la) conseillère-référent(e) participe aux choix des prestataires répondant au cahier des charges. Il(elle) rédige le document de présentation pour les participantes, propose les ateliers aux femmes, les inscrit. Il(elle) réalise les bilans (avec les participantes et les intervenants) et en rédige un compte-rendu qui est joint au bilan d'activité.

Il(elle) s'assure du bon déroulement des ateliers.



Le(la) conseillère-référent(e) assure la gestion administrative de son intervention (saisie des données, feuilles d'émargement, bilans, etc.).

La Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise mettra à disposition du prestataire un bureau équipé (ordinateur, téléphone, connexion Internet en réseau) dans les locaux de la Maison de l'Emploi de Rezé.

Une salle est disponible pour les réunions ou les ateliers collectifs.

Le prestataire proposera un prix TTC tout frais inclus, ferme, non révisable pour la durée totale de la réalisation de la prestation.

RESULTATS ET ATTENDUS

- Réunir les conditions pour permettre aux personnes d'être autonomes dans leurs démarches et leur recherche d'emploi (freins levés, projet validé, étapes des recherches fixées, etc).
- Accéder à un emploi durable ou à une formation qualifiante.

- Favoriser l'accès aux droits en lien avec la situation sociale ou professionnelle
- Informer et orienter sur l'offre de service du territoire (Maison de l'Emploi et autres partenaires)
- Sensibiliser et former les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale à la lutte contre les freins à l'emploi

Indicateurs de mesure et d'évaluation:

Pour l'accompagnement (pour les autres actions se référer aux cahiers des charges concernés) :

Volet quantitatif :

- 80 femmes accompagnées par année pour un équivalent temps plein.
- Nombre d'accès à l'emploi ou à la formation
- Nombre de sorties (dont sorties positives)

Volet qualitatif :

- Typologie du public
- Mobilisation du partenariat
- Participation à des instances de travail, réunions d'équipe, réunions de partenaires, etc.

CALENDRIER

L'opération se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Le prestataire remettra un bilan de l'activité (pour les financeurs) au cours du 1^{er} trimestre 2014. Les supports du bilan lui seront fournis par la Maison de l'Emploi.

CRITERES DE SELECTION

- Description de l'intervention : 30 %
- Respect des objectifs : 30 %
- Références du prestataire : 20 %
- Coût de la prestation : 20 %

OBLIGATION DE PUBLICITE

Le prestataire s'engage à respecter toutes les obligations communautaires en matière de publicité dans le cadre de sa mission au titre du présent marché.

Cette prestation est financée par le FSE.

MODALITE DE REMISE DE L'OFFRE

Par courrier à : Isabelle Renou
Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise
Espace Rezé-Pont Rousseau
8 rue Jean-Baptiste Vigier
44400 Rezé

Ou par mail à : Isabelle Renou
Pilote de la Plateforme FVV
Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise
irenou@me-metropole-nantaise.org